



DANS CE NUMÉRO

SÉCURISATION ZONE 30 - RD737	p1	RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE	p2-3
ACCÈS AU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT	p1	BIÈRE COMMUNALE	p3
ASSAINISSEMENT		RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	p3
LE DÉRACCORDEMENT DES TOITURES	p2	JEUNES MÉRITANTS 2021	p4
BOÎTE À LIVRES	p2	ACTUALITÉS EN PHOTOS	p4

La Gazette

de Dalhunden

INFORMATIONS
COMMUNALES



Dans la continuité de la sécurisation de la ZONE 30 - rue de Nieul -, différents aménagements ont été réalisés pour sécuriser la ZONE 30 - RD737.

Le comptage avec relevés de vitesse montre un trafic routier moyen de 2080 véhicules par jour et environ 70 poids lourds, avec un taux d'excès de vitesse de près de 78 %.

Partant de ce constat, différents aménagements ont été faits dans un souci de :

- Sécuriser la traversée des piétons.
- Faire baisser et respecter la vitesse de la zone 30.
- Réglementer le stationnement dans cette même zone.

Les 2 anciens passages pour piétons ont été regroupés en 1 seul - rue de la Moder - avec feux micro-régulés. Il s'agit de feux qui sont au point de repos, c'est-à-dire au rouge en permanence (véhicules et piétons).

Le point de repos est quitté après la détection d'un véhicule en amont. La durée de passage au vert est calculée pour éviter l'arrêt au feu en prenant en compte pour

SÉCURISATION ZONE 30 - RD737



le calcul, une vitesse adaptée entre la détection amont et le feu. **Évidemment, avec un non-respect de la vitesse, le feu restera au rouge et obligera un arrêt du véhicule.**

Le point de repos est libéré immédiatement, et prioritairement, en cas de détection piéton par action sur bouton-poussoir pour un passage au vert.

Concernant la partie ZONE 30 - rue du Rhin -, une matérialisation provisoire de cases de stationnement a été réalisée. La validation définitive se fera après un temps de fonctionnement. Le positionnement des cases, avec balisettes, doit permettre de libérer les trottoirs pour les piétons, de sécuriser le stationnement, et de réduire la vitesse, ou plutôt faire respecter la vitesse.

Pour clôturer les travaux, un abribus sera installé côté église pour protéger nos enfants des intempéries.

AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

Des aménagements ont été apportés aux différents accès pour éviter toute installation non autorisée sur le terrain d'entraînement.

Pour la même raison, des équipements seront également installés au parking de l'ESCAL.



MAIRIE

68, place de la Mairie
67770 DALHUNDEN

Tél. 03 88 86 97 18
Fax 03 88 86 06 24
Courriel contact@dalhunden.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00
Mardi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 19 h 00
Mercredi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00
Jeudi 08 h 00 à 12 h 00
FERMÉ L'APRÈS-MIDI
Vendredi 08 h 00 à 12 h 00
et 14 h 00 à 17 h 00

PRÉSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Samedi de 10h30 à 12h00

SITE INTERNET

www.dalhunden.fr



Scannez ce QR code pour accéder au site internet de la commune



Scannez ce QR code pour rejoindre la page facebook de la commune

ASSAINISSEMENT • LE DÉRACCORDEMENT DES TOITURES

L'urbanisation croissante des dernières décennies n'a pas pris en compte les enjeux des eaux pluviales.

Aujourd'hui, les réseaux dimensionnés il y a plus de 30 ans arrivent à saturation et de plus en plus de débordements et d'inondations apparaissent et sont accentués par le dérèglement climatique.

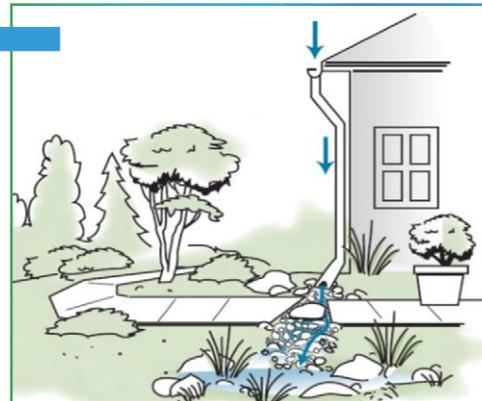
Le déraccordement des surfaces imperméables existantes permet de retrouver un fonctionnement naturel du sol avant imperméabilisation par infiltration de l'eau de pluie directement à la parcelle.

Cette solution est déjà appliquée pour toute nouvelle construction (rejet dans le réseau uniquement des eaux usées : toilettes, salle de bain, lave-linge, etc.), pour ne pas saturer le réseau d'assainissement.

Cette solution peut être efficace et réduire les apports au réseau unitaire que si un grand nombre de toitures est déraccordé.

Il faudrait donc que même les propriétés non impactées par les problèmes d'inondation lors de fortes précipitations suivent cette démarche, car il s'agit d'un enjeu collectif pour soulager globalement le réseau sur l'ensemble de la commune. Des actions seront menées dans ce sens sur les bâtiments communaux.

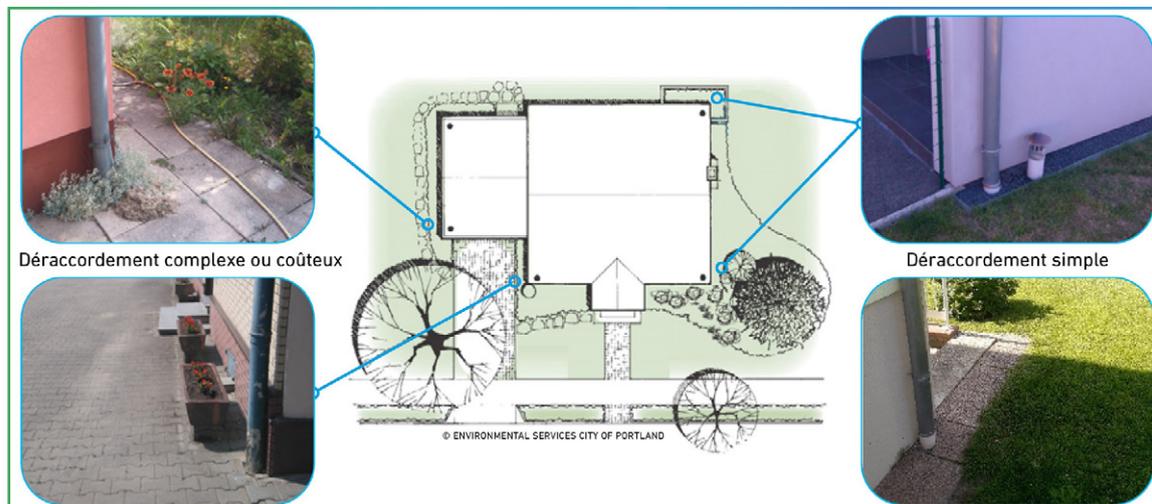
Néanmoins, ces solutions n'excluent pas la mise en charge des réseaux lors d'épisodes intenses. De ce fait, la mise en place de systèmes de protections individuelles (type clapet anti-retour ou poste de refoulement, batardeau) reste en vigueur pour assurer la protection des parties basses des habitations (caves, garages enterrés...).



Un peu de méthode et de sens critique permet d'identifier les descentes de gouttière déraccordables.



Pour aller plus loin, l'ADOPTA propose des vidéos accessibles en scannant le QR Code ci-contre.
adapta.fr/videos/



Pour plus d'information, le technicien de secteur du SDEA se tient à votre disposition pour vous accompagner :

Grégory FAULLUMMEL
gregory.faullummel@sdea.fr
06 42 24 87 98

À ce sujet une étude de déraccordement des eaux pluviales a été mandatée par le SDEA auprès du bureau d'études sepia.



Pour encourager le plaisir de lire et favoriser les échanges, une boîte à livres a été installée à l'entrée de l'école, rue du Nieul.



BOÎTE À LIVRES

Un grand BRAVO à notre agent communal Nicolas Frédéric pour cette belle réalisation.

Il s'agit d'une démarche de culture pour tous, avec des objectifs multiples : donner une seconde vie aux livres lus, partager ses lectures en toute liberté, transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture, inciter les personnes à entrer dans la bibliothèque.

Le principe est simple :

- on prend un ou plusieurs livres,
- on en dépose un autre (ou pas),
- on ramène son livre (ou pas)...

Il faut simplement que ceux-ci soient tout public et en état correct.

Lisez, ramenez, échangez, bref faites vivre VOTRE boîte à livres.

RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Avec comme objectif de proposer des logements adaptés aux seniors de notre commune et des environs, la municipalité se lance, en partenariat avec la société TELLOS IMMOBILIER et accompagnée par l'Apave, organisme de certification spécialisé, dans un projet de construction d'une résidence intergénérationnelle.

Au programme, en plein cœur du village : deux bâtiments, une trentaine de logements (T2, T3 et T4), une salle commune et un jardin partagé, pour un nouveau lieu central qui aura vocation à créer du lien entre les résidents et les autres habitants du village.

[suite en page 3]

BIÈRE COMMUNALE

Lundi 23 août inspection des cônes des 27 plants de houblon de la place du Général de Gaulle. Conclusion : une récolte imminente doit être prévue.

Rendez-vous samedi matin 28 août, malgré une météo capricieuse, du Conseil Municipal pour assurer la cueillette du houblon.

À quoi devra servir cette récolte de houblon ? Tout simplement à produire une bière communale !

Une bière de qualité ne s'improvise pas. Il nous fallait un partenaire compétent, que nous avons trouvé en la personne de Fred Boehm, artisan brasseur passionné, qui propose ses créations sous la marque JPR5.

Le fruit de cette première récolte est de presque 8 kg, et permettra une production d'environ 800 litres de bière. Le brassage se fera bien évidemment avec l'eau de Dalhunden.

Fin septembre, embouteillage du premier brassin, soit exactement 372 bouteilles de 33 cl.

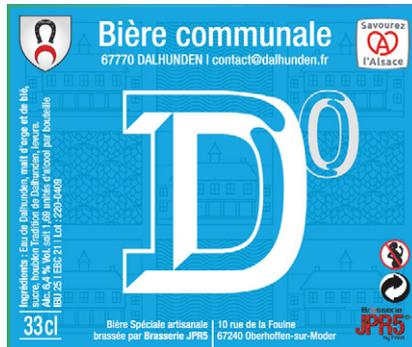
Maintenant, il faudra encore quelques semaines de patience avant de pouvoir la déguster.

Mais comment s'appellera notre bière ?

Tout simplement la D comme Dalhunden, suivi d'un chiffre : 0 pour l'année de lancement, puis 1, 2, etc. pour les années suivantes. Pour la création de l'étiquette, un grand merci à Eliot Timmel, un jeune de notre commune en deuxième année de Design Graphique et à Jean-François Patron de DiGi FP.

Nous sommes déjà ravis de faire savoir aux personnes qui assisteront à la fête des aînés du 12 décembre : la D sera des nôtres.

(à consommer avec modération bien sûr)



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans la continuité de notre engagement de contribuer au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), des travaux d'isolation de combles, planchers bas et réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau sanitaire sur une partie des bâtiments communaux ont été réalisés.

Les bâtiments concernés sont :

- École primaire pour les combles - Réseau hydraulique - Planchers bas
- Logement rue de la Digue pour les combles
- Logement rue du Stade pour le réseau hydraulique
- Club House USD pour les combles - Réseau hydraulique - Planchers bas



RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE [suite de la page 2]

Pourquoi intergénérationnelle ?

D'un côté, une résidence senior, avec des logements adaptés et évolutifs en fonction de l'âge et des besoins des résidents (représentant environ deux tiers du programme habitable), avec un accès aux soins et services d'aide à la personne à la carte. De l'autre, une résidence destinée aux accédants / primo-accédants du village et aux investisseurs pour étoffer l'offre locative.

Attenante à la résidence senior, la salle commune d'environ 120 m² sera destinée à la restauration et aux activités des seniors. Gérée par la municipalité, elle sera aussi accessible aux associations du village, et accueillera un coin bibliothèque équipé de postes informatiques, accessibles aux plus jeunes comme aux plus âgés.

La situation et la configuration du terrain offrent également de belles perspectives extérieures. Agréable et fleuri, le jardin pourra accueillir un espace potager et des structures ludiques de grande taille. Il fera aussi office de liaison piétonne reliant l'école, le terrain de foot, les églises, etc.

Un projet immobilier responsable : écologique et labellisé

Il est encore un peu tôt pour entrer dans le détail, mais tous les acteurs sont particulièrement sensibles aux différentes problématiques liées à l'écologie, et s'engagent d'ores et déjà à aller aussi loin que possible en ce sens.

Inscrit dans une logique de partenariat, le projet est par ailleurs accompagné par l'Apave dans une démarche de labellisation HS2®, Haute Sécurité Santé, qui vise à apporter des réponses structurées pour relever les défis de l'adaptation de notre société au vieillissement.

Avec cette offre immobilière unique sur le territoire, la commune et ses partenaires entendent bien répondre aux besoins des habitants, en matière de logements et de prises en charge spécifiques. Porté par une diversité d'experts engagés dans une démarche de co-construction, le projet de résidence intergénérationnelle de Dalhunden se précisera au cours des prochains mois.

Nous ne manquerons pas de vous informer au fil du temps.

JEUNES MÉRITANTS 2021

Tu as moins de 25 ans et tu as remporté un titre individuel, régional, national ou international.

Tu es porteur ou as participé à un projet associatif ou personnel même modeste mais qui affiche une volonté de t'insérer ou de t'élever au sein de notre société.

Tu estimes avoir remporté un challenge, tu as eu la mention très bien au BAC ou tu as eu un prix d'excellence à un examen.

Fais-nous part de ton action par mail à l'adresse contact@dalhunden.fr pour la partager dans notre bulletin municipal du mois de janvier.



29/05 ZWEISPROCHIGES ELSASS



Messti 2021



Sortie découverte de la forêt communale animée par François Schilling



Retour en photos sur quelques événements

Action GRAINETTE des enfants de l'école



Octobre rose



12/09 Marche populaire



25/09 Nettoyage d'automne

BIEN VIVRE ENSEMBLE quelques rappels

TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

À l'exclusion des jours fériés.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles doivent être limitées aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 20h
- les samedis de 8h à 12h et de 13h à 19h

À l'exclusion des dimanches et jours fériés.

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES UN MAÎTRE RESPONSABLE RAMASSE !

les crottes c'est dans le sac,
le sac c'est dans la poubelle.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

Les caniveaux doivent être nettoyés par les occupants des maisons riveraines.

Les trottoirs sont aussi de la responsabilité de ces occupants.

Les herbes qui poussent entre les bordures et pavés doivent être enlevées par les riverains.

Il en est de même pour dégager les trottoirs des feuilles mortes qui s'accumulent et peuvent devenir glissantes afin d'éviter tout accident !

Merci à tous !

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



BRÛLAGE DES DÉCHETS

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule " le brûlage à l'air libre des déchets verts et des ordures ménagères est interdit " .

Cette pratique est non seulement polluante, mais peut présenter un danger pour la santé. Les déchets doivent être triés et/ou apportés en déchèterie. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.